

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2023_140****OBJET :****COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS****PLUI*****PLU de BOURGHELLES -
Retrait de la
délibération de
lancement de la révision
allégée du PLU de
BOURGHELLES*****Présents au vote de la
délibération :**Titulaires et suppléants
présents : 40
Procurations : 10**Nombre de votants : 50****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Pascal DELPLANQUE, Carine GAU, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Guillaume FLUET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Luc FOUTRY
Jean-Louis DAUCHY, procuration à Michel DUPONT
Cathy POIDEVIN, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE
Ludovic ROHART, procuration à Thierry BRIDAULT
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Coralie SEILLIER, procuration à Bernard CHOCRAUX
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 3 juillet 2023

Délibération CC_2023_140

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU de BOURGHELLES - Retrait de la délibération de lancement de la révision allégée du PLU de BOURGHELLES

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.153-31 à L.153-35 et R.153-12,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BOURGHELLES, approuvé le 22 juin 2006, mis en compatibilité par arrêté préfectoral le 23 octobre 2010, révisé par révision allégée le 5 septembre 2007 et le 29 mars 2011, modifié par modification de droit commun le 5 septembre 2007, mis en compatibilité le 26 septembre 2022 et modifié par modification de droit commun le 14 novembre 2022

Vu la délibération du 28 juin 2021 du Conseil Municipal de BOURGHELLES, prescrivant la révision allégée n° 4 du PLU communal,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la Délibération du 28 juin 2021 du Conseil Municipal de BOURGHELLES, transférant à la communauté de communes Pévèle Carembault la maîtrise d'ouvrage de la procédure de révision allégée engagée,

Vu le retour transmis dans le cadre du contrôle de légalité, par courrier électronique des services de la Préfecture du Nord, en date du 20 février 2023 à l'encontre de la délibération de prescription de la révision allégée n° 4 du PLU de BOURGHELLES,

Vu la réponse ministérielle n° 88463 du 1^{er} novembre 2016,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment l'article L.242-1,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 22 juin 2023.

Par délibérations en date du 28 juin 2021, le Conseil Municipal de BOURGHELLES a délibéré afin de prescrire la révision allégée n° 4 du PLU communal, et de transférer à la Communauté de communes Pévèle Carembault la maîtrise d'ouvrage de la procédure de révision allégée engagée.

Le bureau d'étude AUDDICE a préparé les pièces réglementaires permettant la révision du PLU et l'ouverture à l'urbanisation de terrains concernés par la révision.

Le 15 décembre 2022, une réunion publique a été menée afin de présenter à la population l'orientation d'aménagement programmée (OAP).

Cette dernière a été mise à concertation préalable du public. Des remarques ont pu être émises sur la procédure via un registre papier disponible en mairie.

Parmi ces remarques, l'une d'entre elles mettait en évidence le fait que l'ouverture à l'urbanisation de terrains agricoles n'entraîne pas dans le champ d'application d'une procédure de révision allégée.

Saisis par les services communautaires, les services préfectoraux ont confirmé la fragilité juridique que représentait la procédure de révision allégée engagée par la commune de BOURGHELLES, et ont conseillé à la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, désormais compétente en matière d'urbanisme, de procéder au retrait de la délibération litigieuse.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 059-200041960-20230705-CC_2023_140-DE



Dès lors, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le retrait de la délibération en date du 28 juin 2021 ayant prescrit la révision allégée n° 4 du PLU de BOURGHELLES.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

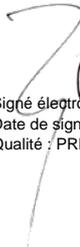
DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :

- ***De procéder au retrait de la délibération en date du 28 juin 2021 ayant prescrit la révision allégée n° 4 du PLU de BOURGHELLES.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY



Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 05/07/2023
Qualité : PRESIDENT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_140
Objet :	PLU de BOURGHELLES - Retrait de la délibération de lancement de la révision allégée du PLU de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20230705-CC_2023_140-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20230705-CC_2023_140-DE-1-1_0.xml	text/xml	929 o
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230705-CC_2023_140-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	148.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	5 juillet 2023 à 11h16min45s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	5 juillet 2023 à 11h42min02s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	5 juillet 2023 à 11h43min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 juillet 2023 à 11h44min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 juillet 2023 à 11h49min18s	Reçu par le MI le 2023-07-05